RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

OSIXO® OS 05 ECO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	H. Costenoble GmbH & Co. KG		
Rue:	Rudolf-Diesel-Str. 18		
Lieu:	D-65760 Eschborn / Taunus		
Boîte postale:	5205 D-65727 Eschborn / Taunus		
Téléphone:	(+49) (0)6173 / 9373 - 0	Téléfax:	(+49)(0)6173 / 9373 - 30
e-mail:	service@costenoble.de		
Interlocuteur:	Philipp Schreiber	Téléphone:	06173 / 9373 - 18
e-mail:	P.Schreiber@costenoble.de		
Internet:	www.costenoble.de		

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

(+49)(0)6131 / 19240 (En cas d'urgence médicale: Centre Antipoison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mentions de danger:

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mentions de danger

H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P210	Conserver à l'écart de la chaleur.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

L'inhalation des produits de décomposition de polymères fluorés peut provoquer l'apparition de fièvre et symptômes d'une grippe, notamment après fumer le tabac contaminé.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques.
Hydrocarbures fluorés

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
163702-05-4	Ethyl nonafluorobutyl ether			>= 19 - < 76 %
	425-340-0		01-0000017174-74	
	Aquatic Chronic 4; H413			
163702-06-5	Ethyl nonafluoroisobutyl ether			>= 19 - < 76 %
	425-340-0		01-0000017174-74	
	Aquatic Chronic 4; H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
Produits de décomposition dangereux: Acide fluorhydrique. Composés fluorés. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO_2).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Risque d'un éclatement du récipient. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Aération obligatoire (ouvrir portes et fenêtres). Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuel Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. bases fortes. Acide fort.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune/aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

< 300 °C: Assurer une aération suffisante.
La décomposition s'opère à partir de températures de: 300 °C
> 300 °C: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Recommandation: Porter des gants de protection. Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Décomposition thermique.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide, incolore
Odeur:	comme: Éther

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non applicable	
Modification d'état		
Point de fusion:	< -130 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	76 °C	
Point d'éclair:	non applicable	
Dangers d'explosion non explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:	210 g/m³	
Limite supérieure d'explosivité:	1070 g/m³	
Propriétés comburantes aucune/aucun		
Pression de vapeur: (à 20 °C)	145 hPa	
Densité:	1,43-1,50 g/cm³	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Viscosité cinématique:	0,4 mm²/s	
Densité de vapeur:	9,1	
Taux d'évaporation:	33	

9.2. Autres informations

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: > 90

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. bases fortes. Acide fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide fluorhydrique. Composés fluorés. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë (par voie orale): Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë (par inhalation): non applicable

Toxicité aiguë (dermique): Aucune donnée disponible.

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
163702-05-4	Ethyl nonafluorobutyl ether					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	1000	Rat		
163702-06-5	Ethyl nonafluoroisobutyl ether					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	1000	Rat		

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau :
Aucune donnée disponible.
- Perfluoroalkyléther: Lapin: Irritation légère. N'est pas classé comme irritant.

Graves dommages et / ou irritations oculaires:
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
Décomposition thermique: Lacrimation, troubles de la vue. Rougeur conjonctivale.

En cas d'inhalation:
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
Décomposition thermique: Peut irriter les voies respiratoires. Toux. troubles respiratoires.

Effets sensibilisants

Aucune donnée disponible.

- Perfluoroalkyléther: Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes (Test de Draize modifié).

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

- Perfluoroalkyléther:
Toxicité pour le poisson
LC50/96h/Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1000 mg/l

Toxicité pour la daphnia
EC50/48h/Daphnia magna (Daphnie): > 100 mg/l

Toxicité végétale aiguë
ErC50/72h/Pseudokirchneriella subcapitata: > 1000 mg/l

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
163702-05-4	Ethyl nonafluorobutyl ether						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
163702-06-5	Ethyl nonafluoroisobutyl ether						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Ce produit est difficilement biodégradable.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
163702-05-4	Ethyl nonafluorobutyl ether			
	exp.	0 %	28	
163702-06-5	Ethyl nonafluoroisobutyl ether			
	exp.	0 %	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
163702-05-4	Ethyl nonafluorobutyl ether	919		
163702-06-5	Ethyl nonafluoroisobutyl ether	919		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Ethyl nonafluorobutyl ether/Ethyl nonafluoroisobutyl ether:
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP): 0
Potentiel de réchauffement du globe (GWP): 59

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Contient: Ethyl nonafluorobutyl ether/Ethyl nonafluoroisobutyl ether
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.
Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

070103 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

OSIXO® est une marque commerciale enregistrée de H. Costenoble GmbH & Co. KG, Eschborn, Allemagne.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)